



Creer une entreprise par un sans papier

Par **sage_old**, le **28/10/2007 à 14:32**

bonjour,rnrnje viens de m inscrire à votre Forum tres interessant dont je remercie les administrateur qui l ont crée , les moderators.rnrnje suis en france depuis 2005; j ai travaillé au noir, forcément, et j ai pu economiser une somme d argent suffisante pour demarer une PME, une petite entreprise individuelle;rnrnj ai contacté la chambre de commerce, j ai pu assister à une demi journée d information gratuite pour les createur d entreprise, et je suis assuré de mener à bien la creation de ma propre entreprise pour laquelle je prevoit un CA annuel de 100 000 € à 160 000 €.rnrnprobleme:rnrn-au contact avec le CFE centre de formalité des entreprises, on me demande l autorisation d exercer delivrée par la prefecture; celà revient donc à demander un titre de sejour avec autorisation de travail; j ai pu voir sur internet qu il y a aussi la carte de commerçant etranger, mais il parrait qu elle sera remplacé ou que deja elle n est plus d actualité.rnrnsi quelqu un pouvait me guider dans les demarches qu il faudra que je fasse, et les pieces eventuelles à fournir, sachant que j ai un visa touristique qui a expiré en septembre 2005 (visa 3 mois) .rnrnmerci d avance

Par **Gajephy**, le **05/09/2017 à 14:10**

Bonjour, je viens de voir votre message et je me retrouve dans la même situation que vous. Avez vous réussi vos démarches? Si oui, pouvez vous nous partager votre expérience? merci de répondre si possible .

Par **Boumalki hassan**, le **23/11/2018 à 00:32**

Est ce que je peux monter une société lavage auto en france

Par **Boumalki hassan**, le **23/11/2018 à 00:43**

Je suis un professionnel dans lavage auto au maroc..Est ce que je rentre en france et est ce que je peux faire un lavage auto

Par **Boumalki hassan**, le **23/11/2018 à 00:44**

Je suis un professionnel dans lavage auto au maroc..Est ce que je rentre en france et est ce que je peux faire un lavage auto

Par **morobar**, le **23/11/2018 à 09:18**

Bonjour,
Pas de papier, ou pas de visa/titre de séjour autorisant à travailler==> pas de possibilité d'installer une entreprise en France.

Par **amajuris**, le **23/11/2018 à 11:04**

bonjour,
pour s'installer dans un pays étranger, il y a des formalités à faire et des conditions à remplir.
vous devez vous renseigner auprès d'un consulat de france au maroc.
salutations